



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SÉANCE DU **08 Avril 2021** À 18H30

Etaient présents : 16

| | | | | |
|-----------------|---------------------|----------------------|-------------------|-------------------------|
| BARBIER Loïc | BESNARD Céline | CHANTHARASY Sandrine | MILET Ghislaine | FISSEAU Michel |
| LABARRE Viviane | DOREAU Marianne | JOUANIGOT Muriel | THIBEAULT Laurent | GRANDJEAN Jean-François |
| LOUETTE Céline | BONAVENTURE Mickaël | JUSTICE Aurélia | PICARD Romain | LANTZ Stéphane |
| TESSIER Gaëlle | | | | |

Absent : 1

| | | | |
|---------------|--|--|--|
| LE GAC Gaëtan | | | |
|---------------|--|--|--|

Absents excusés : 2

| | |
|---|--|
| LECOMTE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Loïc BARBIER | TIERCELIN Dominique ayant donné pouvoir à Ghislaine MILLET |
| | |

Madame Céline LOUETTE est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil ne fait l'objet d'aucune observation il est adopté à l'unanimité des membres présents.

En raison des nouvelles restrictions sanitaires, la réunion se tient à huis clos

ORDRE DU JOUR :

- 1) Droit de préemption urbain,
- 2) Ecoles - organisation de la semaine scolaire rentrée 2021,
- 3) Baptême ancienne rue du Tramway,
- 4) Agglomération du pays de Dreux - Délégation du droit de préemption urbain en zone 1AUX et 2AUX,
- 5) Questions diverses

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - LE BOIS DE LA FRICHE - ZE 135

Le 15 février 2021, la commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Christophe BARRANDON, notaire à Mesnils sur Iton 27240, en vue de la cession de la parcelle cadastrée ZE 135, soit 2694 m², située Le Bois de la Friche 28270 Brezolles, appartenant à Madame GASTINOIS Paulette, au prix de 98 500 euros dont 8 500 euros de commission d'agence au profit de Monsieur Corentin MARNEUR et de Madame Livia RAVELLI.

En lien avec les objectifs menés par la communauté d'agglomération du Pays de Dreux et conformément au projet d'extension et de requalification de la zone d'activités économiques (ZAE) de Brezolles, une charte dite Charte EUROPAN a été signée en février 2019 entre la communauté d'agglomération du Pays de

Dreux, la commune de Brezolles, la commune de Tremblay-les-Villages et de Saint-Lubin-des-Joncherets, visant à l'intégration de zones d'activités économiques dans le territoire rural et péri-urbain de l'Agglomération.

Ladite parcelle se trouvant dans le périmètre de la zone d'activités économiques de Brezolles, le conseil municipal, souhaite faire valoir son droit de préemption sur ce bien.

Vu la délibération du conseil municipal de Brezolles du 13 février 2013 instituant un droit de préemption urbain dans les secteurs répertoriés en zone U et AU dans le Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux n°2018-231 du 10 septembre 2018 autorisant la signature de la convention EUROPAN,

Vu la charte EUROPAN signée le 25 février 2019, entre la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, la commune de Brezolles, la commune de Tremblay-les-Villages et de Saint-Lubin-des-Joncherets, visant à l'intégration de zones d'activités économiques dans le territoire rural et péri-urbain de l'Agglomération.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue par la commune le 15 février 2021 adressée par Maître Christophe BARRANDON, notaire à Mesnils sur Iton 27240, en vue de la cession de la parcelle cadastrée ZE 135, soit 2694 m², située Le Bois de la Friche 28270 Brezolles, appartenant à Madame GASTINOIS Paulette, au prix de 98 500 euros dont 8 500 euros de commission d'agence au profit de Monsieur Corentin MARNEUR et de Madame Livia RAVELLI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** d'exercer son droit de préemption urbain et offre d'acquérir par voie de préemption ladite parcelle appartenant à Madame Paulette GASTINOIS moyennant un prix principal de 98 500 euros comme indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner.

A compter de la réception de l'offre d'acquérir, le propriétaire dispose d'un délai de deux mois pour notifier à la commune soit l'acceptation du prix figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit sa renonciation à l'aliénation. Le silence à l'expiration du délai de deux mois équivaut à une renonciation d'aliéner.

En cas de désaccord sur le prix, celui-ci sera fixé par la juridiction compétente en matière d'expropriation. Une somme représentant 15% du montant de l'évaluation du Domaine sera consignée en cas de saisine du juge de l'expropriation.

Le transfert de propriété intervient à la plus tardive des dates auxquelles seront intervenus le paiement et l'acte authentique.

L'assemblée délibérante **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet. La dépense résultant de cette acquisition est inscrite au budget de la commune.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE RENTRÉE 2021

Considérant que le décret N°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir des heures hebdomadaires d'enseignement sur huit demi-journées réparties du quatre jour ;

Vu les avis des conseils des écoles maternelle Jean Desforges et élémentaire des remparts souhaitant conserver le rythme actuel soit huit demi-journées ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** de maintenir la répartition des heures hebdomadaires d'enseignement sur huit demi-journées.

TRANSFERT DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN EN ZONE UX - 1AUX - 2AUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22-15;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;
Vu le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 28 novembre 2012;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 février 2013 instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune, notamment en zone U et AU,
Considérant que l'Agglomération du Pays de Dreux détient la compétence en termes de développement économique.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose:

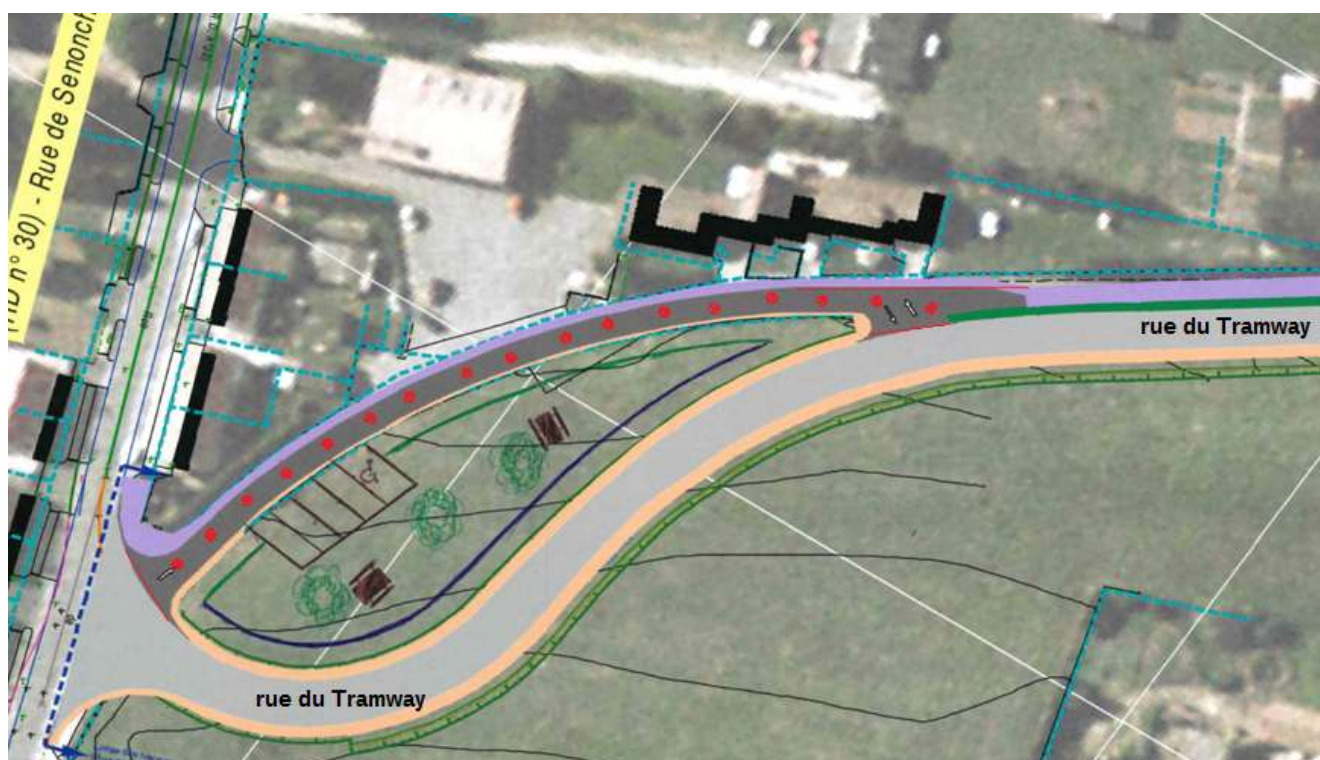
- De déléguer à l'agglomération du Pays de Dreux le droit de préemption urbain sur les parcelles relevant de la zone d'activité qui sont classées en zone UX, 1AUX, 2AUX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DELEGUE** son droit de préemption urbain à l'Agglo du Pays de Dreux pour les parcelles classées au titre du plan local d'urbanisme, approuvé le 18 décembre 2012, en zone UX, 1AUX et 2AUX.

CHANGEMENT DE NOM D'UNE PARTIE DE LA RUE DU TRAMWAY

Suite aux importants travaux de renforcement et de reprofilage de la rue du Tramway, une partie ancienne de celle-ci (voie en pointillés rouges) doit faire l'objet d'un changement de nom.



Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** de baptiser la rue comprise entre la rue de Senonches et la rue du Tramway : **Allée des rosiers**.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

ZE 231 - 655 m² - 5 rue des Erables
AD 33 - 2451 m² - 18 rue de la Ferté
ZE 75 - 984 m² - 6 rue des Acacias

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

SUBVENTIONS 2021- RELIQUAT

Certains dossiers de demandes de subvention ont été transmis tardivement à la commission des finances.

| NOM DE L'ASSOCIATION | 2021 |
|-------------------------------|------------|
| COOPÉRATIVE ÉCOLE MATERNELLE | 1 390 € |
| COOPÉRATIVE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE | 1 140,00 € |
| ASHB - HANDBALL | 750,00 € |
| TCB - TENNIS | 1 590,00 € |

TESSIER Gaëlle

Constate, à l'école élémentaire, qu'à la reprise, après le déjeuner, les enfants sont déposés par les parents sur le parking sans attendre que les enseignants viennent les chercher. Cela est dangereux, d'autant plus que souvent les enseignants n'ouvrent pas le portail avant 13h30.

CHANTHARASY Sandrine

Informe l'assemblée que les animations sportives d'été auront lieu du 12 au 16 juillet.

Les inscriptions peuvent être réalisées en ligne dès maintenant.

La commission a organisé la chasse aux œufs, parents et enfants ont été ravis de cet intermède champêtre.

BESNARD Céline

Remercie les agents du service technique pour le travail effectué chemin du Prieuré.

Présente les différents points évoqués lors des conseils d'écoles :

Ecole maternelle Jean DESFORGES ; la pose des volets roulants prévue cet été, la demande de peinture de la classe N°6, la demande d'aménagement de l'entrée de l'école suite aux travaux d'Enedis.

Ecole élémentaire des Remparts ; la demande de renouvellement du matériel informatique (en cours), le renouvellement de l'activité piscine.

LABARRE Viviane

Transmet les remerciements de l'Hameçon Brezollien à propos de l'article paru dans le mini bull.

Relaie la demande de certains administrés sur la nécessité de construire des garages sur la commune.

JOUANIGOT Muriel

Propose de rebaptiser la rue de la mairie, mal dénommée puisque la Mairie est maintenant rue Notre dame. Cela peut induire en erreur des visiteurs qui ne connaîtraient pas la commune.

GRANDJEAN Jean-François

Déplore les dépôts sauvages aux abords de la déchèterie, il souhaiterait que les agents de la déchèterie soient plus réactifs à leur enlèvement.

LANTZ Stéphane

Informe l'assemblée qu'une exposition urbaine devrait avoir lieu à Brezolles mi-mai dans le cadre du bi centenaire de la mort de Napoléon.

La séance est levée à 19h30.